

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 17 avril 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**17-04-2026-01**

**Etaient présents** : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Date de convocation le 12/04/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Procurations : 00  
Votants : 15

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE Pascal

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CLAVÉ Jacques, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. CLAVÉ Jacques, laisse la présidence de séance au membre plus âgé des membres du Conseil Municipal présents et l'ordre du jour suivant est rappelé :

- Élection du Maire ;
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection du nombre d'adjoints ;
- Élection des maires délégués ;
- Délégation du Conseil municipal au Maire
- Lecture de la charte de l'élu local.

#### **1. ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le procès-verbal de l'élection du Maire, la détermination du nombre d'adjoints, de l'élection de ces derniers et des maires délégués est annexé au présent document.

#### **2. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

#### **3. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

En application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie aux élus accompagnée des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux, soit les articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité OU par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 20032026-01 à 20032023-07.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

A blue circular official stamp of the Municipality of Mont, Pyrénées-Atlantiques. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE MONT' and 'Pyrénées-Atlantiques'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to M Salefranque, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260423-17\_04\_2026\_01-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a checkmark-like element to the right.